

Carte d'identité

DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

Le cerfa qui vous sera délivré lors du dépôt de votre dossier devra être complété dans son intégralité par conséquent veuillez vous munir des renseignements concernant vos parents.

Votre CNI perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans	Vous pouvez présenter un passport valide ou périmé depuis moins de deux ans	Votre CNI perdue ou volée était périmée depuis plus de deux ans et vous ne pouvez présenter aucun passeport
Pièces requises		
La déclaration de perte ou de vol	La déclaration de perte ou de vol	La déclaration de perte ou de vol
1 timbre fiscal à 25 euros	1 timbre fiscal à 25 euros	1 timbre fiscal à 25 euros
2 photographies d'identité en couleur identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm sur fond neutre (sans lunettes) en couleurs	2 photographies d'identité en couleur identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm sur fond neutre (sans lunettes) en couleurs	2 photographies d'identité en couleur identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm sur fond neutre (sans lunettes) en couleurs
Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)	Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie / attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)	Photocopie et original d'un justificatif de domicile récent (acte de propriété / contrat de location / quittance de loyer / avis d'imposition ou de non imposition / facture d'énergie/ attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant pour les jeunes majeurs et les personnes hébergées)
<i>Pour les mineurs</i> : photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur	<i>Pour les mineurs</i> : photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur	<i>Pour les mineurs</i> : photocopie et original du livret de famille (en cas de divorce : photocopie et original du jugement), ainsi que la photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur
		Un justificatif d'état civil du demandeur comportant sa filiation (acte de naissance ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois)
	Photocopie et original du passport dont le demandeur est déjà titulaire	Photocopie et original d'un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal